

REGLEMENT

1. Organisation

L'épreuve dénommée « Jan de Couvin » Course de côte nationale se déroule selon les règlements de la Belgian Cycling. Et est réservée aux coureurs de la catégorie U16-U17, JUNIORS.

2. Type d'épreuves

Les épreuves réservées aux U16, U17 et Juniors auront lieu le jeudi 24 juillet 2025 et est inscrite au calendrier de la Top Compétition (uniquement pour les U16 & U17).

3. Pénalités

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury des commissaires de la Belgian Cycling. Le barème des pénalités prévues dans les règlements de la Belgian Cycling sera d'application.

4. Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement via Belgian Cycling. Pas d'inscription le jour J sur place.

5. Direction Course

Le Directeur de course sera le nommé Christian Bouillot, 50 rue de Gembloux 5080 Rhisnes, 0497/82.31.81, (chbouillot@skynet.be)

6. Contrôle Anti-dopage

Les contrôles anti-dopage se feront sous les formes prévues dans les règlements de la Belgian Cycling et de la Communauté Française.

7. Le classement GPM

Le classement de la montagne G.P.M. retiendra les trois premiers coureurs lors du passage au sommet de la rue Eugène Magonet dans la partie en ligne et à chaque passage au sommet de la Rue Pied de la Montagne. Après les 5 passages de la ligne d'arrivée pour les U16 & U17, et 7 pour les Juniors. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 1 points. En cas d'ex-æquo, voir le plus grand nombre de première place et s'il y a encore ex-æquo la place au classement du dernier sprint où les coureurs concernés ont obtenu des points sera déterminante. Pour avoir droit à son prix, tout coureur classé devra terminer l'épreuve.

8. Permanence

La permanence se déroulera Couvidôme, rue de la Foulerie, 6400 Couvin.

Briefing pour les directeurs sportifs U16 & U17 le 24/07 à 09h45 au Couvidôme, rue de la Foulerie, 6400 Couvin et 14h45 pour les directeurs sportifs de la course Juniors.

Briefing Sécurité le 24 juillet à 9h00'.

9. L'ordre des voitures techniques :

Pour l'épreuve Cadets, voir règlement Top Compétition. Pas de voiture suiveuses.

Pour l'épreuve Juniors, un premier tirage au sort pour toutes les équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes. Un deuxième tirage au sort pour toutes les équipes non présentes lors de la réunion des chefs d'équipes et pour les équipes qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription.

10. Assistance technique neutre

Deux voitures neutres seront à la disposition des coureurs en cas de crevaison ou souci mécanique.

11. Ravitaillement et zone de déchet

Le ravitaillement ne sera autorisé que dans la zone de ravitaillement matérialisé par l'organisateur. Les soigneurs se tiendront à droite de la route et à maximum 1 mètre du bord.

Pour la catégorie Juniors, le ravitaillement sera également autorisé depuis les véhicules suiveurs.

Une zone déchet est prévue.

Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature et nous demandons à l'encadrement technique des équipes de maintenir la zone de ravitaillement et autres propres.

12. Service médical

Une ambulance suivra les courses. Un poste médical avancé se positionnera à proximité du site d'arrivée

13. Déviation dans le dernier tour

Dans le dernier circuit local, les voitures des Directeurs sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du jury des commissaires et la voiture ouvreuse) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'organisateur. Rue du Herdeau à droite N5 Rue Pont du Roy à gauche vers Couvidôme.

14. Délais

Les délais d'élimination pour cette épreuve sont fixés à **trois minutes** de retard par rapport au peloton principal.

Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

15. Contrôle braquet U16 & 17 & Juniors

Le contrôle des braquets aura lieu à proximité de la zone de départ 20' avant le départ, Couvidôme.

16. Règlement particulier TOP COMPETITION U16 & U17

a. Classement général individuel (Maillot jaune)

Un maillot de leader sera donné au meilleur coureur du classement individuel par points.

Les coureurs classés ex-æquo au classement individuel des jeunes de la « Top Compétition U17 » seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) dans les différentes épreuves.

b. Classement Individuel des Jeunes (Réservé aux U16) – (Maillot rouge)

Un maillot de leader du « Meilleur jeune » sera donné au meilleur jeune du classement individuel par points.

Les coureurs classés ex-æquo au classement individuel des jeunes de la « Top Compétition U17 » seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) dans les différentes épreuves.

b. Classement individuel des Points chauds (Maillot vert).

Le classement des points chauds est obtenu en additionnant les points correspondant aux sprints intermédiaires dans chaque épreuve de la « Top Compétition U17 ».

Dans chaque épreuve ont lieu 3 sprints intermédiaires. Aux trois premiers passages de la ligne d'arrivée. Points attribués : 5, 3 et 1 points aux 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité de points il sera tout d'abord tenu compte du nombre de premières places remportées dans les sprints intermédiaires, et après du résultat du dernier sprint dans lequel les coureurs concernés ont remporté des points.

Un maillot de leader au classement individuel des points chauds sera remis au leader.

c. Classement des GPM. Voir point 7 du règlement. (Maillot à pois).

17. Cérémonie protocolaire :

Course 1, Cadets 1ere année 12h00'

Course 2, Cadets 2ème année 14h45'

Course 3, Juniors 18h00'

Les coureurs suivants doivent se présenter dans les plus brefs délais au podium sur le site d'arrivée :

U16 & U17 :

- Les 3 premiers
- Le vainqueur du jour des GPM
- Le leader du classement général individuel de la Top Compétition
- Le leader du classement général individuel des jeunes de la Top Compétition
- Le leader du classement des Points Chauds de la Top Compétition
- Le leader du classement des GPM de la Top Compétition

Juniors

- Les 3 premiers
- Le vainqueur du jour des GPM

18. Radio-Tour

Fréquence Radio-Tour : **Canal 1** – Fréquence **164.63125**

19. Collège des commissaires

- Epreuve pour Cadets, courses 1 et 2 Président : VANDEPUTTE Styn. (1 ^{ère} année, course 1) Président : LEJEUNE Denis. (2 ^e année, course 2) Juge à l'arrivée : CRASSET Guy. (1 ^{ère} année, course 1) Juge à l'arrivée : MOREAU Hervé (2 ^{ème} année) Commissaire 2 : DEFREYNE Martin. (1 ^{ère} an, course 1) Commissaire 2 : GERARD François (2 ^{ème} an, course 2) Commissaire 3 : GERARD François (1 ^{ère} année, course 1) Commissaire 3 : DEFREYNE Martin (2 ^{ème} année, course 2) Opérateur MYLAPS & Résultats : VANHOUTTE Sabine Commissaire Moto 1 : DE MEY Sébastien Administration course : VANSTEEN Fredy Pilote Moto BEL CYCLING : BETTONVILLE J-M. Délégué Technique : GERARD François Speaker Radio Tour : HAVELANCE Freddy	- Epreuve pour Juniors, course 3 Président : VANDEPUTTE Styn Juge à l'arrivée : CRASSET Guy Commissaire 2 : DEFREYNE Martin Commissaire 3 : GERARD François Commissaire 4 : LEJEUNE Denis Opérateur MYLAPS & Résultats : VANHOUTTE Sabine Commissaire Moto 1 : DE MEY Sébastien Pilote Moto BEL CYCLING : BETTONVILLE J-M. Délégué Technique : GERARD François Speaker Radio Tour : HAVELANCE Freddy
---	---

TIMING

CADETS / NIEUWELINGEN / 1.17, 1^{ère} année

08h30-09h30	Permanence Couvidôme, retrait des dossards
09h00	Briefing des directeurs sportifs Couvidôme
10h00	Départ de l'épreuve Cadets 1 ^{ère} année

CADETS / NIEUWELINGEN / 1.17, 2^{ème} année

11h00-12h15	Permanence Couvidôme, retrait des dossards
12h45	Départ de l'épreuve Cadets 1 ^{ère} année

JUNIORS / JUNIOREN / 1.14

14h00-15h00	Permanence Couvidôme, retrait des dossards
14h30	Briefing des directeurs sportifs Couvidôme
15h30	Départ de l'épreuve Juniors

Couvin le 24 juillet 2025							
Course de cote, Cadets et Juniors							
Troisième Grand Prix, "Jan de Couvin"							
						KM	Heure
						Cadets année 1	Cadets année 2
							Juniors
COUVIN	départ officieux Couvidôme rue de la Foulerie					10h00'	12h45'
	à dr. N5 rue du Pont du Roy,						
	rond-point tout droit rue de Pernelle vers						
	départ officiel, N5				km 0		
BRULY	Forge du Prince, à g. Rue de l'Etang						
	à g. Rue Eugène Magonet GPM 1				km 10		
	à g. Rue de l'Ermitage vers Couvin						
COUVIN	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. Rue des Calvaires, Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	1 ^{er} Passage de la ligne, entrée sur le circuit (RUSH 1)				km 20		
	GPM 2, à g. Barrage du Ry de Rome						
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	2 ^{ème} Passage de la ligne, (RUSH 2)				km 30		
	GPM 3, à g. Barrage du Ry de Rome						
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	3 ^{ème} Passage de la ligne (RUSH 3)				km 40		
	GPM 4, à g. Barrage du Ry de Rome						
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	4 ^{ème} Passage de la ligne				km 50		
	GPM 5, à g. Barrage du Ry de Rome						
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	5 ^{ème} Passage de la ligne				km 60		
	GPM 6, à g. Barrage du Ry de Rome						
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	6 ^{ème} Passage de la ligne ARRIVEE				km 70	12h00'	14h45'
	JUNIORS						
	GPM 7, à g. Barrage du Ry de Rome						
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	7 ^{ème} Passage de la ligne,				km 80		
	GPM 8, à g. Barrage du Ry de Rome						
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche						
	vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux						
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau						
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g						
	8 ^{ème} Passage de la ligne ARRIVEE				km 90		18h00
	zone ravito et déchets après passage de la ligne d'arrivée.						